



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question au Gouvernement n° 1930

Texte de la question

EMPLOIS VERTS

M. le président. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Jean Dionis du Séjour. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des technologies vertes. J'y associe le président de notre groupe, François Sauvadet, qui est particulièrement sensible à ces questions. *(Sourires.)*

En août 2009, au terme d'un débat démocratique d'une qualité exemplaire, le Parlement a adopté à l'unanimité la loi portant engagement national pour l'environnement, connue sous le nom de loi Grenelle 1. Déjà, les commissions de notre assemblée travaillent sur le projet de loi de mise en oeuvre du Grenelle.

Les centristes ont apporté dès le début, et tout au long de ce processus politique, un soutien enthousiaste à cette initiative majeure de notre gouvernement. Ils l'ont fait bien sûr pour des raisons environnementales, avec pour objectif premier la lutte contre le réchauffement climatique, mais ils l'ont fait également pour des raisons sociales. Nous sommes en effet convaincus qu'il est possible aujourd'hui de redéfinir une croissance économique dont les emplois verts seront l'un des moteurs. Toutes les études confirment en effet le potentiel de cette croissance verte, estimé dans notre pays à plus de 600 000 emplois.

Madame la secrétaire d'État, vous avez installé onze comités de filière afin d'identifier les freins à l'émergence de ces emplois verts et les besoins de chacune des filières en ce domaine. Or, nous le savons, ce potentiel ne se concrétisera pas seul, d'autant que l'inadéquation entre nouvelles offres d'emploi et qualifications actuelles de nos demandeurs d'emploi ralentit le démarrage de ce mouvement d'ensemble. Jeudi dernier, s'est tenue sous votre autorité la conférence nationale des métiers de la croissance verte. Elle avait notamment pour objectif de préciser les liens à établir entre action de l'État et action des territoires, parmi lesquels les régions, qui assument la double compétence du développement économique et de la formation professionnelle.

Pouvez-vous nous dire quelles mesures concrètes le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour faciliter la montée en puissance de la croissance verte à la française ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Mme Valérie Létard, *secrétaire d'État chargée des technologies vertes et des négociations sur le climat.*

Monsieur le député, comme vous l'avez fort justement rappelé, la mutation de notre économie vers la croissance verte, à laquelle le Grenelle de l'environnement a donné une impulsion, est une formidable occasion de créer de nouvelles sources de richesses et d'emplois. Ainsi, nous attendons la création de 225 000 emplois dans les industries électriques et 200 000 dans les énergies renouvelables à l'horizon de 2020. Dans le bâtiment, on estime à 314 000 le nombre d'emplois transformés ou créés.

Nos entreprises, nos administrations, nos collectivités ont déjà commencé à s'adapter à ce changement. Il est important de les aider en leur permettant de disposer de personnes qualifiées et formées pour les nouveaux emplois qu'elles vont proposer. C'est l'objectif du plan de mobilisation que j'ai présenté avec Jean-Louis Borloo à l'occasion de la conférence nationale qui s'est tenue jeudi dernier.

Ce plan va nous permettre, en lien avec Luc Chatel et Laurent Wauquiez, de renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de métiers verts. Onze comités de filières ont identifié et recensé les besoins dans les

principaux métiers concernés par la croissance verte. Avec tous les acteurs concernés, il s'agit de se donner les moyens d'intégrer cette évolution dans tous les dispositifs de formation, y compris en formant nos formateurs. Ce travail doit nous permettre de favoriser la compétitivité de notre économie et de lui donner les moyens de développer les filières de demain : le véhicule électrique, l'éolien ou encore la maison basse consommation. Ce travail, nous le ferons au plus près des réalités de chaque bassin d'emplois. C'est pourquoi nous voulons contractualiser avec tous les acteurs dans chaque territoire en apportant une boîte à outils qui rendra possibles les expérimentations nécessaires. Pour ce faire, nous mobiliserons les moyens existants mais nous actionnerons également le levier du grand emprunt pour accompagner les emplois d'aujourd'hui et ceux de demain.

Monsieur le député, au travers de ce plan, le Gouvernement est décidé à préparer activement le monde de l'après-crise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur divers bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1930

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer (SE)

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer (SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2010